

DECLARATION DE LA LIGUE ITEKA SUR L' AVENEMENT DE LA COUR PENALE INTERNATIONALE

Le 11 avril 2002, s'est déroulée au siège des Nations-Unies, la cérémonie du dépôt solennel des soixantièmes instruments de ratification du Statut de la Cour Pénale Internationale auprès du Secrétaire général de l' Organisation des Nations-Unies. Dix pays venaient de joindre le Statut de Rome, totalisant ainsi 66 Etats parties.

Depuis cette date, la Cour Pénale Internationale est devenue une réalité. Elle sera compétente dès le 1^{er} juillet 2002, pour poursuivre et juger les présumés auteurs de crimes de génocide, de crimes contre l'humanité, de crimes de guerre et de crimes d'agression.

La Ligue ITEKA salue avec enthousiasme l'avènement de la Cour et lui souhaite plein succès, pour qu'elle puisse fonctionner effectivement et en toute indépendance, malgré de nombreux défis et obstacles qui l'attendent et auxquels elle est déjà confrontée.

La Ligue ITEKA tient à féliciter et à rendre un grand hommage à tous ceux qui ont contribué d'une manière ou d'une autre à l'initiative et au processus de la création de cet instrument important de justice universelle, en particulier les Etats qui l'ont déjà ratifié et tous les membres de la coalition internationale des ONGs pour la Cour Pénale Internationale.

La Ligue ITEKA déplore le fait que plusieurs pays dont le Burundi n'aient pas répondu spontanément à la création de la Cour, fer de lance d'une justice sans frontières ; et les invite à joindre les Etats Parties le plus tôt possible.

Malgré diverses actions menées par la Ligue ITEKA dans le cadre du processus de ratification du Statut de la Cour, le Burundi ne figure pas parmi les soixante premiers Etats Parties. Elle interpelle les membres du gouvernement et du parlement pour qu'ils accélèrent le processus de ratification en cours, afin de concrétiser les engagements déjà pris de lutte contre l'impunité dans le cadre de l'accord d' Arusha pour la paix et la réconciliation, et placer le Burundi parmi les Etats engagés à lutter contre les crimes les plus graves ayant une portée internationale.

La Ligue ITEKA garde l'espoir de voir tous les Etats de la région des grands-lacs où l'on observe depuis plusieurs années de nombreux cas de violations massives des droits de l'homme, prochainement manifester leur volonté de prévenir et de réprimer les crimes les plus graves qui touchent l'ensemble de la communauté internationale, en emboîtant le pas à la République Démocratique du Congo, unique pays de la sous-région qui figure parmi les 66 Etats Parties au Statut de la Cour Pénale Internationale.

Fait à Bujumbura, le 24 avril 2002

Pour la Ligue ITEKA a.s.b.l.

Pie NTAKARUTIMANA

Président